



Association de Préfiguration du
Pays des Maures

Siège social :
Mairie de la Garde-Freinet
Place de l'Hôtel de Ville
83680 La Garde-Freinet

Assemblée Générale
15 décembre 2004
L'Oustalet - Le Cannet des Maures

Ont assisté à l'assemblée générale du 15 décembre 2004 :

- M. Didier BERNARD secrétaire général de la sous-préfecture, représentant M. le Sous-préfet de Draguignan ;
- M. Alain COLLAS, représentant le président du Conseil régional P.A.C.A. ;
- M. Roger DREUX, représentant le directeur départemental de l'O.N.F. ;
- M. FLEURIOT représentant le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Var ;
- M. Nicolas MORBE, représentant le directeur départemental de l'Equipement du Var.

Pour les communes :

- Dr Jean-Michel COUVE, député maire de Saint-Tropez, président de l'A.P.P.M.
- Mme Anne-Marie COUMARIANOS, maire du Rayol-Canadel ;
- M. Alain FABRE, maire du Cannet-des-Maures, et M. Claude BERNARD, premier adjoint,
- M. Louis FOUCHER, maire de Cavalaire,
- M. Lucien MOREL, maire du Luc-en-Provence, président de la communauté de communes Cœur du Var ;
- M. Paul ROUGON, maire de Flassans-sur-Issole ;
- M. Gabriel UVERNET, maire du Thoronet. ;
- M. André WERPIN, maire de La Garde-Freinet, M. Yves FABRE, conseiller municipal de Besse-sur-Issole,
- Mme Arlette BONDADY, conseillère municipale de Carnoules ;
- Mme Sylvie BRISSAUD, adjoint au maire de La Croix-Valmer
- M. Michel CROISIER, conseiller municipal de Plan de la Tour ;
- M. LANZA, conseiller municipal de Grimaud ;
- M. Barthélémy ZOLLI et M. Christian BONNAFOUX, conseiller municipal de Puget-Ville.

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Mlle Julie MASSON, Association des jeunes vignerons coopérateurs du Var.
- M. Loïc DE SALNEUVE, vice-président de la Chambre d'Agriculture du Var,
- M. Bertrand DESCHAMPS, directeur de l'agence du golfe de Saint-Tropez de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ;
- M. DUVIVIER représentant de la Chambre de l'Immobilier, FNAIM du Var ;
- M. Jacques PARAVEY, représentant l'Union Patronale du Var, antenne du golfe de Saint-Tropez ;
- M. Cyril PERRET, représentant le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Var,
- M. Christian SEUGE, représentant la Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez ;
- M. Louis VALENTIN, président de ASL des propriétaires forestiers du Var ;

Autres personnes présentes :

- Mme Danielle TALPAERT, directrice du SIVOM du Pays des Maures ;
- M. Marcel COUP, chargé de mission auprès de J.M. COUVE ;
- M. Jean-François ANDRE, A.P.P.M. ;
- M. Jean-Paul LLAVADOR, Comité des Elus.

Absents excusés :

- M. Horace LANFRANCHI, président du Conseil Général du Var ;
- M. Roland BRUNO, maire de Ramatuelle ;
- M. Bernard ROLLAND, maire de Sainte-Maxime ;
- M. BROUAND, président de Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var.

Le président remercie les membres de l'association de leur présence et indique qu'il a reçu les excuses du président du Conseil Général du Var, indisponible, du maire de Sainte-Maxime et du maire de Ramatuelle ainsi que celles du président de la fédération du BTP du golfe de Saint-Tropez.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2004.

Le président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juillet 2004 (copie jointe) a été diffusé à l'ensemble des membres de l'A.P.P.M. avec un courrier faisant le point sur l'avancement du dossier.

Aucune observation n'est faite sur ce procès-verbal ; l'assemblée générale l'approuve à l'unanimité.

Jean Michel COUVE fait le point sur la démarche de reconnaissance du Pays des Maures et, dans une première étape, de création du syndicat mixte dont le principe a été adoptée par l'assemblée générale de l'association lors de ses réunions précédentes.

Il informe les membres de l'A.P.P.M., comme il s'y était engagé :

- de la prise en compte par l'Etat du projet de Pays se traduisant par le versement d'une subvention de 30 000 euros prélevée sur le FNADT, c'est à dire des crédits du contrat de Plan Etat-Région affectés aux contrats de Pays et d'agglomération ; la copie de la convention de financement signée le 2 décembre entre le préfet de Région (SGAR) et le président de l'A.P.P.M. est annexée au dossier remis aux participants ;

- de son entretien avec le président LANFRANCHI le 4 octobre : le président du Conseil Général rappelle que les politiques départementales sont désormais assises sur les "espaces à enjeux" c'est à dire les périmètres de SCoT et que la collectivité départementale s'engage dans des politiques de massif ; il indique d'autre part que le Conseil Général n'entend pas s'opposer aux politiques de Pays mais qu'il ne souhaite pas non plus s'y impliquer.

La question du périmètre du Pays étant désormais précisée, le président revient sur la création du Syndicat mixte et du Conseil de développement : ce dispositif doit résulter de la transformation de l'A.P.P.M. et le Conseil de Développement doit être élargi à d'autres acteurs socio-économiques aujourd'hui absents.

Le syndicat mixte ne doit pas être considéré comme une entité administrative de plus mais comme le moyen de négocier et mobiliser les financements nécessaires et mettre en oeuvre certaines actions.

Avec l'aide financière de l'Etat, il va être enfin possible de parachever l'élaboration du projet de développement avec le souci de :

- prendre appui sur la Charte forestière,
- mais traiter également du développement agricole et économique plus largement, ainsi que de la mise en valeur de l'environnement dans la plaine des Maures comme sur les espaces littoraux ;
- veiller à rompre l'isolement du massif et à conforter son unité....

Cette introduction étant faite, le président de l'A.P.P.M. souhaite que s'ouvre à nouveau le débat.

André WERPIN s'interroge sur la pertinence et l'efficacité d'un périmètre trop réduit.

Jean Michel COUVE répond qu'il faut intégrer dans le périmètre les communes qui souhaiteront s'associer au projet dans un cadre conventionnel, avec 2 hypothèses alternatives : si ces communes sont dans une communauté dont les compétences couvrent la mise en valeur des Maures, la convention devra être passée entre la communauté et le syndicat mixte ; si les communes sont dans un SCoT extérieur mais ne sont pas dans une communauté, elles pourront contracter directement avec le syndicat mixte.

André WERPIN insiste pour que les communes qui ne sont pas dans les SCoT de Coeur du Var ni du golfe de Saint-Tropez ne soient pas pour autant écartées du syndicat mixte.

Jean Michel COUVE plaide pour qu'on sorte de l'ambiguïté et pour que la démarche soit simplifiée afin d'éviter des tensions inutiles : si des communes tiennent à s'associer au projet de Pays des Maures nous leur offrons le conventionnement.

Notre projet "tient parfaitement la route" affirme **Jean Michel COUVE** ; si nous avons obtenu le soutien de l'Etat et l'agrément du Conseil Général c'est parce que nous sommes clairs : il ne faut plus aller à l'encontre des politiques qui ont été mises en place !

Lucien MOREL reconnaît que le 23 juillet 2004 tout le monde était d'accord ; mais il relève que depuis cette date il s'est passé beaucoup de choses. Il déclare avoir rencontré le président du Conseil Général qui lui aurait fait part de son hostilité à la création du syndicat mixte et soutient que Bernard ROLLAND serait également opposé à cette démarche.

Dans sa communauté de communes une majorité de communes souhaiterait se retirer de l'A.P.P.M. ; il propose d'en prendre acte et de réfléchir sur le devenir du Pays et sur l'opportunité de regrouper les 2 périmètres de SCoT.

Jean Michel COUVE indique qu'il a reçu, en effet, un courrier de M. ORENKO, maire de Gonfaron allant dans le même sens que le maire du Luc.

Il indique qu'il demandera à chaque maire les raisons de ce changement de cap. Il répète ce qu'il a dit de son entretien avec le président LANFRANCHI le 4 octobre, confirmé par les propos de Bernard ROLLAND le 7 décembre.

Il rappelle son attitude constante depuis 5 années mais constate que chaque maire est libre et devra prendre ses responsabilités.

Jean Paul LLAVADOR souligne que à la différence d'une communauté de communes, le syndicat mixte peut être créé avec les communes et les compagnies qui le souhaiteront et qui auront approuvés les statuts ; il n'y a pas d'obligation que le syndicat mixte comprenne les 23 communes.

Jean Michel COUVE rappelle que la subvention de l'Etat est donnée sous la condition que le projet soit élaboré dans le délai de 10 mois à compter de la notification et qu'il est temps de se mettre au travail.

Loïc DE SALNEUVE déclare qu'il est excédé de voir que les choses n'ont pas avancé depuis 5 années ; le projet est bon mais les tergiversations ne cessent pas. Il est temps d'y aller avec les communes qui le veulent ; les autres suivront.

Jacques PARAVEY déclare qu'il pense de même au nom de l'intérêt économique. Il indique ne pas comprendre les aspects politiques du sujet mais soutient qu'il faut enfin que le projet démarre.

Loïc DE SALNEUVE relève la volonté du département de mener une politique de massif et de faire respecter les périmètres de SCoT ; il observe que les Maures constituent un massif et que le golfe de Saint-Tropez est engagé dans un SCoT où la forêt tient une place importante....

Jean Michel COUVE confirme la volonté du Conseil Général de mettre en oeuvre des politiques de massif ; mais il s'étonne qu'une telle démarche puisse conduire les communes à se tenir à l'écart.

André WERPIN souligne que la politique de massif c'est la politique de la forêt, ce qui pose la question du périmètre.

Louis VALENTIN demande ce qui s'oppose à ce que le syndicat mixte soit créé sans les communes qui sont réticentes.

Christian SEUGE explique que de son point de vue la notion de Pays est comme une appellation, même si c'est plus que cela ; ce n'est pas une structure de gestion.

Jean Michel COUVE confirme que le projet de Pays ne se résume pas à la seule dimension forestière parce qu'alors un simple syndicat intercommunal suffirait : le territoire des Maures est un tout et il ne faut pas isoler la forêt .

A moins qu'il s'agisse d'en revenir au projet d'un Parc Naturel Régional qui contribuerait à isoler le massif des Maures, PNR dont plusieurs communes ont dit qu'elles ne voulaient pas.

Louis VALENTIN indique que les PNR sont des structures lodes et coûteuses.

Loïc DE SALNEUVE évoque le déplacement au Portugal et les espoirs soulevés par les politiques de mise en valeur du chêne liège.

Jean Michel COUVE confirme que de telles politiques ne sont pas à la portée des communes et que la recherche des financements justifie à elle seule la création du syndicat mixte.

Jean Michel COUVE interroge alors le président de Coeur du Var sur la participation de ses communes au syndicat mixte.

Lucien MOREL répond que les statuts de sa communauté peuvent être lus de 2 manières pour ce qui concerne la participation au syndicat mixte ; mais de son point de vue il faut que les communes y adhèrent individuellement, ce qui est également le cas pour les communes du golfe de Saint-Tropez qui ne sont pas encore en communauté.

André WERPIN revient sur sa proposition de demander à toutes les communes du massif de participer au syndicat mixte.

Jean Michel COUVE répond par la négative en donnant l'exemple de Hyères ...

Le représentant de la DDE, M. MORBE, rappelle le rôle et la dynamique des SCoT qu'il ne faut pas "casser".

Il souligne également que les communes du bassin hyérois sont manifestement tournées vers l'aire toulonnaise.

Jean Michel COUVE souligne que si en effet l'Etat soutient le projet, c'est que ce dernier ne vient pas gêner les autres politiques à l'oeuvre.

Paul ROUGON fait état du problème technique à résoudre et de la date butoir du contrat de Plan, en dépit du report de 6 mois. Il demande s'il ne faut pas réfléchir à une autre solution pour éviter un conflit avec le Conseil Général.

Jean Michel COUVE rappelle que ce problème est posé pour toute la France, même pour les contrats de pays ou d'agglomération qui ont été signés.

Il indique que vraisemblablement le délai sera repoussé jusqu'en fin d'année 2005, ce qui laisse une fenêtre pour le projet de Pays des maures, mais que de toute façon de nouvelles modalités de financement devront succéder aux contrats de Plan qui s'achèvent.

En conséquence, et puisque en réalité nous ne gênons personne, il convient de se mettre au travail sans attendre ? Y aurait-il, d'ailleurs, une solution alternative ?

Le représentant de la Région, M. COLLAS, constate que plusieurs contrats de Pays et d'aggllos sont en cours de finalisation et profiteront du report de 6 mois. Il suggère que le projet de développement du Pays avance le plus vite possible, et indique que la Région est disposée à aider dans le cadre des thématiques qu'elle soutient : projets structurants, aide

et conseils au développement ou animation du projet de Pays.

Jean Michel COUVE relève que le projet de développement n'a pas encore été écrit et que nous allons enfin pouvoir le faire grâce à l'aide de l'Etat.

Le représentant de la DDAF, M. FLEURIOT, indique que de son point de vue la structure porteuse est moins importante que le projet et que le projet doit se trouver au moins en partie dans les SCoT.

Jean Michel COUVE insiste sur le fait que, pour lui, les élus locaux doivent jouer un rôle moteur : c'est l'esprit et la lettre des lois d'aménagement du territoire qui donnent l'initiative aux élus de terrain ; il estime que si ces élus ne s'engagent pas il ne se passera rien, ainsi que cela a pu être observé depuis plusieurs décennies...

André WERPIN souligne que c'est bien un des débats des politiques de massif.

M. MORBE reconnaît que si le projet de Pays regroupe 2 périmètres de SCoT il ne devrait pas poser de problème mais au contraire ajouter un surcroît de cohérence.

Sur ce point **Jean Michel COUVE** commente la carte des SCoT et du Pays des Maures : il met en évidence que les 23 communes des 2 SCoT constituent une partie importante du territoire des Maures et un moteur puissant pour le projet.

Alain FABRE demande si les élus sont capables de prendre en mains le sort de leur territoire ou si ils sont trop frileux. Il soutient que le territoire est cohérent et le projet pertinent et innovant. Il déclare que l'Etat nous conforte dans cette logique, et que si certains tentent de faire marche arrière, il estime lui qu'il est temps d'aller de l'avant. Le Cannet des Maures adhèrera au syndicat mixte.

Constatant qu'il n'y a plus de demande de parole, le président demande un vote sur l'envoi des projets de statuts aux communes : l'assemblée approuve.

Le président lève la séance à 12 heures.